

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Metz, le 29 octobre 2021

### **Ouverture des commerces les dimanches avant Noël**

Laurent Touvet, préfet de la Moselle, a autorisé les commerces de la ville de Metz à ouvrir les dimanches 28 novembre, 5, 12 et 19 décembre 2021, dans la limite de 10 heures et dans le strict respect des mesures prescrites pour lutter contre la Covid-19.

Cette décision a été prise sur le fondement de l'article L.3134-4 du code du travail spécifique à la Moselle, au Bas-Rhin et au Haut-Rhin, qui permet au préfet, pour la seule ville de Metz, et aux maires pour les autres communes du département, d'autoriser l'ouverture des commerces les 4 dimanches précédant Noël.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

#### **Contacts presse**

Noëly Ballabio : 06 18 36 20 07

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle